



Compte rendu de la commission extra municipale du Développement Durable

Mardi 7 avril 2009



Une dizaine de personnes a répondu présent et est venue à cette réunion. La municipalité était représentée par José Delamare.

La séance a commencé par la présentation de quelques informations :

- La formation intercommunale « réconcilier l'écologie et les espaces verts » nous a permis de voir que la commune respecte de bonnes pratiques écologiques, utilisait peu de produits phytosanitaires, et pratiquait des gestes « doux » (paillage, gestion différenciée des tontes).
- La prairie fleurie ne sera finalement pas installée à l'entrée du village, car cela demande beaucoup de travail pour les employés communaux (deux passages de produits phytosanitaires pour désherber, retourner le terrain, semer). De plus la municipalité a déjà réalisé 2 expériences dans ce domaine-là qui n'ont pas été très réussies.
- L'élagage des arbres a été effectué ce qui a permis de pailler les massifs de fleurs, et les arbres situés au bassin de rétention des eaux de pluie, sur la route de Préaux.
- L'architecte chargé du réaménagement de la ferme Debruyne viendra présenter les critères de développement durable retenus lors d'une prochaine réunion.
- Des travaux de rénovation seront certainement entrepris à la pépinière en 2010 ou 2011. Il est envisagé d'installer des cellules photovoltaïques ou un chauffe-eau solaires sur le toit de la pépinière. Les membres de la commission soulignent que certaines personnes ont accès au toit, et pourraient ainsi créer des dommages aux panneaux solaires. Ils proposent aussi d'étudier la réalisation d'une toiture végétalisée sur la partie nord du toit.

Marie Catherine Torres nous a présenté l'idée d'un composteur de quartier. Elle précise que cela ne peut fonctionner que si la taxe d'ordures ménagère est indexée sur le poids des déchets, et s'il existe un référent composteur. L'idée a paru intéressante et demande à être explorée.

Géraldine Gouju nous a présenté son travail sur le compostage. Il s'agirait de réaliser 4 pages au format A5, pour une diffusion lors de la journée de l'environnement du 20 juin, puis en mairie, en bibliothèque ou sur le site Internet de la commune. Géraldine fera un résumé de ce travail pour mettre dans le bulletin municipal, et prévoira un jeu de cases à cocher pour cette journée de l'environnement.

De même, Géraldine s'est proposée de commencer à réaliser un document qui nous renseigne sur l'utilité des « petites bêtes », et pourquoi il vaut mieux en avoir dans son jardin.

Une exposition consacrée aux déchets (avec petite partie consacrée au compostage) sera installée dans l'entrée de la mairie une semaine avant et une semaine après la journée de l'environnement. Cette expo est consultable sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.ademe.fr/particuliers/expositions/dechet.html>.

À l'issue de la réunion quelque des questions ont été posées :

- Que deviendront les déchets de la ferme Debruyne ? Ils vont être triés puis envoyés dans différents endroits soit pour du stockage, soit pour de la valorisation, soit pour être incinéré (bois de chauffage par exemple). Dans tous les cas, il existe un document qui permet de suivre les déchets « à la trace ».
- Le propriétaire de la ferme de Lessart a-t-il le droit de stocker des déchets inertes ? Difficile de répondre à cette question, dans la mesure où elle n'est pas située sur le territoire de la commune
- Peut-on récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins ouvriers de la commune ? C'est tout à fait envisageable, à condition de trouver à proximité un toit qui permette de récupérer l'eau de pluie.

La prochaine réunion est fixée au mardi 5 mai à 20 h 30 en mairie.